

NOUVELLES MESURES POUR LIBERER DE L'ESPACE SUR LE DOMAINE PUBLIC A VEVEY

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Vevey met en place d'autres actions en faveur de la mobilité douce sur son territoire. A partir de ce samedi 30 mai, l'accès à la vieille-ville sera fermé au trafic automobile, motocycle et cyclomoteur pendant cinq mois tandis que la circulation sera définitivement interdite dans la rue Jean-Jacques Rousseau.

Dans le prolongement de la fermeture, le 21 mai dernier, du quai Perdonnet au trafic automobile pour une durée de cinq mois, la Municipalité de Vevey a adopté de nouvelles mesures de restriction de circulation au centre-ville. Ces actions visent également à libérer de l'espace sur le domaine public afin de limiter les effets de la pandémie de covid-19, permettre l'élargissement des terrasses et promouvoir la mobilité douce.

Dès ce samedi 30 mai et jusqu'au 31 octobre 2020, le trafic automobile, motocycle et cyclomoteur sera ainsi également interdit dans le périmètre de la Vieille-Ville (rue de l'Ancienne-Monneresse, rue du Conseil, rue des Deux-Marchés, rue du Centre et rue de l'Hôtel-de-Ville).

Comme mesure d'accompagnement pour la mise en œuvre de ce plan de circulation, les autorités veveysannes ont décidé d'offrir la 1^{ère} heure de stationnement au parking de la Vieille-Ville (ex parking du Panorama).

L'autre mesure décidée par le collège exécutif concerne la piétonnisation définitive de la rue Jean-Jacques Rousseau à partir du samedi 30 mai également. Cette action s'inscrit dans un projet qui avait déjà été validé par la Municipalité en 2015, lors de la législature précédente ; les aménagements sont en cours d'étude.

Les restrictions de circulation dans les deux zones ne s'appliquent pas aux riverains et aux livreurs. La durée de ces mesures pourrait être prolongée en cas de nécessité.

A noter aussi que dans le cadre des mesures spéciales mises en place pour le marché de Vevey consécutives à la pandémie, les places de stationnement situées dans la partie Est de la Grande Place seront supprimées les mardis et samedis afin d'étendre la surface disponible aux marchands.

